

CSA SD 13 du 22 novembre 2024

VŒUX ET AVIS proposés par la CGT Educ'action et le Snes-FSU

1- Avis « Un collège pour le 13^{ème} »

Adopté à l'unanimité.

« La montée démographique s'est avérée importante sur le 13^{ème} arrondissement de Marseille où 500 collégiens de plus sont arrivés entre 2018 et 2024. Cinq cents élèves, c'est la taille d'un collège. Or, depuis 2018 aucun collège n'a été construit dans le secteur. Cela a eu pour effet l'augmentation des effectifs de chaque collège du secteur.

La hausse démographique n'est pas sans lien avec une dégradation du climat scolaire que nous pouvons constater, notamment dans certains collèges. Cette hausse des effectifs dégrade déjà les conditions de travail, la qualité de l'enseignement fourni est par conséquent impactée malgré les efforts de chacun. Cela a un impact sur la sécurité et la santé au travail.

Depuis le printemps 2024, parents d'élèves et personnels demandent avec le soutien des organisations syndicales à ce qu'un nouvel établissement voit le jour dans le secteur et ont déjà interpellé les autorités académiques et départementales sur ce sujet.

Nous demandons à Monsieur le DASEN de soutenir la création d'un nouvel établissement dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Nous, membres du CSA, demandons à la DSDEN de mettre tout en œuvre pour implanter le plus rapidement possible un nouveau collège public dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille en lien avec le Conseil départemental des Bouches-du Rhône, qui a annoncé être dans une démarche de prospection active de fonciers en vue de la construction de ce nouveau collège. L'implantation du nouveau collège doit être accompagnée par des mesures de soutien aux collèges existants, comme l'octroi de moyens supplémentaires et une révision de la carte scolaire. »

2- Avis emploi AED

Adopté à l'unanimité.

« Les conditions d'emploi des Assistant·es d'éducation sont des plus précaires : contrats courts, temps partiel, grille salariale inexistante. Les membres du CSA SD demandent à la DSDEN de mettre en place un cadre de gestion qui améliore les conditions de travail et d'emploi des AED, notamment par le biais de trois mesures.

1- Mise en place de CDD plus longs, avec un système de contrats « 1-2-3 ans » pour que les AED volontaires puissent bénéficier d'abord d'un contrat de 1 an, puis d'un deuxième contrat de 2 ans, et enfin d'un contrat de 3 ans pour arriver à la CDIisation ou pour terminer ses études sereinement. Cette mise en place s'accompagne de la nécessité pour l'employeur de travailler à terme la question des ruptures à l'amiable entre les deux parties pour éviter à la fois les démissions et les

licenciements.

2- Proposition systématique d'un temps complet aux AED intéressé·es. Si la quotité d'un établissement est augmentée, alors la proposition devra être faite prioritairement aux AED à temps partiel déjà en poste dans ce même établissement.

3- Création d'une grille indiciaire pour les AED en CDI, et progression salariale avec rétroaction pour celles et ceux qui ont signé un CDI dès 2019. Au bout de 3 ans, les AED ont droit à une évolution salariale, il est urgent de la leur accorder aussi quand il sont en CDI.

3- Vœu enveloppe AED

Adopté à l'unanimité.

« Les membres du CSA SD ont pu prendre connaissance du volume et de la répartition des emplois d'Assistant·es d'éducation dans les EPLE du département. Elles et ils font les constats suivants :

- L'enveloppe de moyens est constante depuis quatre ans, mais le nombre d'élèves a augmenté. Pour maintenir le même taux d'encadrement qu'à la rentrée 2020, il aurait fallu à la RS2024, 30 Equivalents Temps Plein (ETP) d'AED supplémentaires rien qu'en collège. En lycée, nous sommes confrontés au même ordre de grandeur. De plus, de nouveaux besoins existent.

Enfin, des ETP supplémentaires doivent être prévus afin de garantir des moyens de remplacement suffisants, ce qui n'est pas le cas à ce jour avec seulement 13,5 ETP.

C'est donc d'environ 80 ETP supplémentaires dont les établissements des Bouches-du-Rhône auraient besoin, entre l'exigence de l'Education prioritaire, des lycées avec internat, des LP, et des collèges à plus de 600 élèves.

Nous demandons donc à l'autorité académique d'abonder l'enveloppe académique en conséquence et sans pénaliser les autres départements de l'Académie. Pour cela, nous rappelons la fin du dispositif d'AED PREPRO, et qu'il serait statutairement possible de transférer ces ETP en ETP d'AED de vie scolaire.

CSA SD 13 du 22 novembre 2024

AVIS proposé par la CGT Educ'action

Adopté avec 5 votes pour (CGT, Unsa, FO), 4 abstentions (FSU).

Les membres du CSA SD 13 demandent que tout Assistant•e d'Éducation ayant l'ancienneté nécessaire pour signer un Contrat de Durée Indéterminée puisse accéder de manière systématique au CDI. En cas de refus par l'administration, l'agent•e doit avoir la possibilité de faire recours via la Commission Consultative Paritaire Académique.